



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/17  
11 mars 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-troisième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2011

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) en Indonésie	Australie
Coopération régionale des douanes en Europe et Asie centrale afin de prévenir le commerce illicite des SAO (première tranche)	République tchèque
Projet de démonstration visant la disposition des SAO indésirables au Mexique	France
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) en Afghanistan	Allemagne
Plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase I) en Chine	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) en République islamique d'Iran	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) au Libéria	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) à Maurice	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) en Namibie	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) aux Seychelles	Allemagne
Préparation des activités d'investissement visant l'élimination des HCFC (secteur des mousses) au Zimbabwe	Allemagne
Étude des mécanismes et des stratégies afin de prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte	Italie

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

contre les changements climatiques après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la finance du carbone en ce qui a trait à l'introduction de produits de remplacement des HCFC	
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-22 par du butane pour le gonflage des mousses de polyéthylène extrudé lors de la fabrication à Shanghai Xinzhao Plastic Enterprises Co. Ltd.	Japon
Projet pilote sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération en Chine	Japon
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) en Mongolie	Japon

### Note pour l'organisation du document

1. Le présent document fournit, pour approbation par le Comité exécutif, une évaluation de l'admissibilité des demandes des agences bilatérales par rapport au niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour l'année 2011. Le document fait aussi référence à d'autres documents pertinents comportant une discussion de la demande bilatérale et à la recommandation usuelle sur l'année d'affectation de la coopération bilatérale.

2. Trois demandes sont pleinement traitées dans le présent document : celle du gouvernement de la République tchèque sur la coopération régionale des douanes en Europe et Asie centrale afin de prévenir le commerce illicite des SAO (première tranche); un projet de préparation pour des activités d'investissement visant l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses au Zimbabwe par l'Allemagne; et une étude des mécanismes et des stratégies pour prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la finance du carbone en ce qui a trait à l'introduction de produits de remplacement des HCFC par l'Italie.

### Introduction

3. Le Secrétariat a reçu seize projets de coopération bilatérale, d'une valeur de 8 026 131 \$US (incluant les frais d'agence) pour approbation à la 63<sup>e</sup> réunion : un du gouvernement de l'Australie, un du gouvernement de la République tchèque, un du gouvernement de la France, neuf du gouvernement de l'Allemagne, un du gouvernement de l'Italie, et trois du gouvernement du Japon (Tableau 1).

Tableau 1

#### VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)

Agence bilatérale	Montant demandé (\$US)	Nombre de projets
Australie	339 900	1
République tchèque	90 965	1
France	565 000	1
Allemagne	5 171 246	9
Italie	361 600	1
Japon	1 497 420	3
<b>Total</b>	<b>8 026 131</b>	<b>16</b>

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

### Introduction

4. Le tableau 2 présente un résumé la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Australie. La valeur de cette demande (339 900 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Australie pour 2011 (578 542 \$US).

Tableau 2

### PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Indonésie	300 000	(1)
Frais d'agence		39 000	
<b>TOTAL</b>		<b>339 000</b>	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/34

### INDONÉSIE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (300 000 \$US)

5. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/34 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

### Introduction

6. Le tableau 3 résume les demandes de coopération bilatérale provenant du gouvernement de la République tchèque. La valeur de cette demande (90 965 \$US) ne dépasse pas la contribution de la République tchèque pour 2011 (90 974 \$US).

Tableau 3

### PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Coopération régionale des douanes dans les pays d'Europe et d'Asie centrale afin de prévenir le commerce illicite des SAO (première tranche)	Région Europe et Asie centrale	80 500	*
Frais d'agence		10 465	
<b>TOTAL</b>		<b>90 965</b>	

\* Pour examen individuel

**RÉGION : Coopération régionale des douanes en Europe et Asie centrale afin de prévenir le commerce illicite des SAO (première tranche) (80 500 \$US)**

Description du projet

7. Le gouvernement de la République tchèque a présenté un projet de coopération régionale des douanes en Europe et Asie centrale, afin de prévenir le commerce illicite des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Ce projet, bien qu'il soit proposé pour financement bilatéral, sera mis en oeuvre par le PNUE et rattaché au réseau des agents des SAO pour la même région. La proposition est présentée conformément à la décision XVII/16 de la 17<sup>e</sup> réunion des Parties, qui incite à poursuivre le travail dans le cadre de l'Initiative « Douanes vertes » du PNUE visant à lutter contre le commerce illicite des SAO.

8. Ce projet mettra sur l'expérience acquise et les réalisations du projet « Amorce d'une coopération régionale pour l'application de la réglementation du commerce des SAO dans les pays d'Europe » déjà approuvé par le Comité exécutif aux 57<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> réunions et mis en oeuvre en 2009 et 2010. Les principales activités proposées comprennent l'organisation des réunions du réseau des douanes Europe et Asie centrale en 2011 et 2012, qui seront tenues les unes à la suite des autres avec les ateliers régionaux Douanes vertes (sous réserve de la disponibilité des fonds), afin de promouvoir des synergies avec d'autres Accords commerciaux multilatéraux sur l'environnement (AME) et de s'assurer que les réunions sont organisées de manière économique. Le projet comprendra aussi la promotion du Système de consentement mondial informel préalable en connaissance de cause (iPIC) (*Global Informal Prior Informed Consent*) et la proposition de fiches de renseignements de l'iPIC, la coopération avec d'autres régions et en particulier avec l'Asie-Pacifique, et la conduite d'études théoriques des données import-export déclarées pour l'Europe et l'Asie centrale. Il lancera aussi officiellement le prix Protection de la couche d'ozone - Europe et Asie centrale, qui vise à reconnaître la contribution des agents de douanes et d'exécution. On maintiendra le site Web bilingue (anglais, russe) de l'Europe et de l'Asie centrale sur la mise à exécution, y compris la création, pour les agents de douanes et d'exécution, d'un « guichet unique » qui comprend des outils pertinents et des sources d'information, ainsi que la production de nouvelles brochures de sensibilisation pour les agents de douanes et d'exécution.

9. Le projet présenté est accompagné d'un budget total proposé de 161 000 \$US pour deux ans, plus des coûts d'appui sous forme d'assistance bilatérale du gouvernement de la République tchèque. Le PNUE sera responsable de la mise en oeuvre du projet, de l'établissement des rapports périodiques et financiers, et du rapport d'achèvement du projet au nom de la République tchèque. La République tchèque demande à la présente réunion l'approbation de la première tranche de 80 500 \$US, plus des coûts d'appui, afin de mettre en oeuvre les activités de la première année.

Observations du Secrétariat du Fonds

10. Le Secrétariat a souligné que la proposition représente la poursuite du projet « Initiation de la coopération régionale afin de mettre à exécution la réglementation commerciale des SAO en EAC » (*Initiating regional cooperation to enforce ODS trade controls in ECA*) et aussi que la documentation à l'appui du projet comprenait un rapport sur les progrès constatés dans le projet antérieur. Le Secrétariat a demandé à la République tchèque des explications quant au besoin de ressources supplémentaires pour maintenir ce réseau par rapport à une entente globale à l'effet que les activités devraient éventuellement faire partie du programme d'aide à la conformité du PNUE par le truchement du réseau Europe et Asie centrale, et on lui a répondu que les résultats très positifs du projet ont incité bon nombre de membres du réseau Europe et Asie centrale à demander le maintien de la mise à exécution. Cette proposition a donc été présentée pour financement. La République tchèque réitère aussi l'importance de poursuivre les activités visant à lutter contre le commerce illicite dans cette région et insiste sur le fait qu'aucun

engagement n'a été pris à la réunion antérieure à l'effet que le réseau de mise à exécution pourrait être autonome et durable sans qu'il ne soit nécessaire de lui fournir du soutien supplémentaire.

11. Le Secrétariat a indiqué que, selon le plan stratégique global, les activités en matière de commerce illicite qui comprennent ce réseau ont été classées comme des « activités non requises pour la conformité » et il a demandé des explications sur la raison pour laquelle elles devraient actuellement être jugées importantes, en particulier lorsque l'élimination des HCFC devrait être considérée en priorité pour le financement et les activités. La République tchèque a indiqué qu'elle n'est pas d'accord pour que les activités visant le commerce illicite soient classées comme des « activités non requises pour la conformité », et elle a insisté à nouveau sur l'importance que les réunions des Parties ont attribuée aux questions relatives au commerce illicite et la nécessité de continuer à surveiller les défis du commerce illicite des SAO. Elle a aussi mentionné que des études récentes ont démontré l'existence d'un certain commerce illicite des HCFC. Ce serait donc une activité qui contribuerait à établir la conformité des pays visés à l'Article 5.

12. En réponse aux observations du Secrétariat sur les prévisions quant à la durabilité de ce projet à long terme, la République tchèque a indiqué que plusieurs activités du projet favoriseront la coopération durable entre les douanes, mais que ni la République tchèque, ni le PNUE ne peuvent garantir que cette coopération pourrait se poursuivre de façon autonome après l'achèvement du projet. À ce moment, les effets du projet devraient être évalués, de même que la nécessité d'entreprendre des activités futures et leur admissibilité si les pays du réseau Europe et Asie centrale le demandaient.

13. À la lumière de ces observations, et après discussion entre le Secrétariat, le gouvernement de la République tchèque et le PNUE, il a été convenu que le projet serait présenté au Comité exécutif pour examen individuel, à quel moment on pourrait recommander du financement pour la première année du projet seulement, sans porter atteinte à l'approbation du financement pour le reste de l'année. Le réseau pourrait ainsi obtenir l'engagement requis et s'assurer de la durabilité de son exploitation future.

#### Recommandation du Secrétariat

14. Le Comité exécutif peut souhaiter déterminer s'il doit approuver pour un an seulement le projet Coopération régionale des douanes afin de prévenir le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone dans la région Europe et Asie centrale, au niveau de financement de 80 500 \$US plus des coûts d'appui de 10 465 \$US pour la République tchèque, sans porter atteinte à l'approbation du financement pour le reste de l'année proposé pour le projet.

## **DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE**

### **Introduction**

15. Le tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de la France. Le montant demandé (565 000 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la France pour 2011 (2 039 952 \$US).

Tableau 4

**PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE**

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de démonstration pour la disposition des SAO indésirables	Mexique	500 000	(1)
Frais de l'agence		65 000	
<b>Total</b>		565 000	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/42

**MEXIQUE : Projet de démonstration pour la disposition de SAO indésirables : 500 000 \$US**

16. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/42 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE****Introduction**

17. Le tableau 5 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. Le montant de cette demande (5 171 246 \$US) dépasse 20 pour cent de la contribution de l'Allemagne pour 2011 (2 776 808 \$US). Toutefois, ce montant, combiné aux activités bilatérales avec l'Allemagne approuvées en 2009 et en 2010, est en deçà du niveau de coopération maximale admissible de l'Allemagne pour la période triennale de 2009 à 2011.

Tableau 5

**PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE**

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Afghanistan	174 740	(1)
Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase I)	Chine	1 680 000	(2)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	République islamique d'Iran	1 581 489*	(3)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Libéria	157 500	(4)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Maurice	157 050	(5)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Namibie	300 000	(6)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	350 000	(7)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche)	Seychelles	200 000	(8)
Préparation de activités d'investissement dans l'élimination des	Zimbabwe	30 000	30 000

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
HCFC (secteur des mousses)			
Frais de l'agence		540 467	3 900
Total		5 171 246	39 000

\* Le montant demandé au 10 mars peut être légèrement différent du montant final indiqué dans l'accord.

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/22

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/26

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/35

(4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/39

(5) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/41

(6) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/45

(7) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/47

(8) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/51

**AFGHANISTAN : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (174 740 \$US)**

18. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/22 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**CHINE : Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase I) (1 680 000 \$US)**

19. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/26 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (1 581 489 \$US)**

20. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/35 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**LIBÉRIA : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (157 500 \$US)**

21. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/39 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**MAURICE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) (157 050 \$US)**

22. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/41 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**NAMIBIE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) (300 000 \$US)**

23. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/45 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) (350 000 \$US)**

24. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/47 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**SEYCHELLES : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (première tranche) (200 000 \$US)**

25. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/51 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

**ZIMBABWE : Préparation de projet pour des projets d'investissement dans le secteur des mousses (30 000 \$US)**

Description du projet

26. Le gouvernement de l'Allemagne a demandé des fonds supplémentaires pour la préparation d'activités d'investissement du Zimbabwe qui faisaient déjà partie du financement approuvé pour la préparation du PGEH. Dans cette proposition, l'Allemagne avait fourni des renseignements de base sur la consommation de HCFC au pays et les secteurs où les HCFC sont utilisés, et aussi sur la façon dont ces plans sectoriels seront rattachés à un PGEH complet, en particulier pour les pays où plus d'une agence se partagent la mise en oeuvre.

Observations du Secrétariat du Fonds

27. Le Secrétariat a examiné la demande de financement pour la préparation de projet et demandé des explications au gouvernement de l'Allemagne le cas échéant. Lors de cet examen, le Secrétariat a constaté que les renseignements présentés et le financement demandé correspondent aux exigences de la décision 56/16.

Recommandation du Secrétariat

28. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la demande de financement pour la préparation des activités d'investissement dans le secteur des mousses associées au plan de gestion de l'élimination des HCFC du Zimbabwe, au montant de 30 000 \$US plus des coûts d'appui of 3 900 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.

**DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE**

29. Le tableau 6 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Italie. La valeur de cette (361 600 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Italie pour 2011 (1 644 329 \$US).

**Tableau 6****PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ITALIE**

<b>Titre du projet</b>	<b>Pays</b>	<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>Montant recommandé (\$US)</b>
Étude des mécanismes et stratégies de comptabilisation des gaz à effet de serre en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la finance du carbone en ce qui a trait à l'introduction de produits de remplacement des HCFC	Global	320 000	*
Frais de l'agence		41 600	
<b>TOTAL</b>		361 600	

\*Pour examen individuel

**GLOBAL : Étude des mécanismes et stratégies pour prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 : synergies entre le Protocole de Montréal et la finance du carbone en ce qui a trait à l'introduction de produits de remplacement des HCFC (320 000 \$US)**

Description du projet

30. Le gouvernement de l'Italie présente une proposition pour de l'assistance technique visant à déterminer un programme convenant à la comptabilisation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par les activités d'élimination des HCFC à être utilisés pour le financement du carbone, au niveau de financement de 320 000 \$US plus des coûts d'appui, pour examen à la 63<sup>e</sup> réunion. La présente proposition est une légère révision de la proposition initiale présentée à la 61<sup>e</sup> réunion, où le Comité exécutif en avait reporté l'examen à une future réunion. La proposition comprend une note de concept de nouveau projet qui décrit les objectives et les activités du projet. Voir l'annexe I du présent document pour une copie de la proposition.

31. Le tableau suivant offre une ventilation des 320 000 \$US demandés par le gouvernement de l'Italie :

<b>Activité</b>	<b>Coût (\$US)</b>
Consultants internationaux	210 000
Déplacements	60 000
Frais d'inscription et autres frais d'administration	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>

Observations du Secrétariat du Fonds

Lors de l'examen de la proposition, le Secrétariat a remarqué que cette proposition est une étude qui porte sur l'élaboration d'une méthodologie et sur la consultation auprès de donneurs potentiels afin d'avoir une meilleure idée de leurs exigences, et dont les résultats visent à anticiper les actions et les problèmes émergents associés aux aspects du cofinancement de l'élimination des HCFC. Lorsque l'étude sera terminée, les sources du financement pourraient être identifiées ainsi que leurs exigences particulières.

32. Le Secrétariat a demandé des explications au gouvernement de l'Italie sur certains éléments de la proposition, en particulier si des programmes de réduction des gaz à effet de serre seront élaborés dans le

cadre de la proposition, de quelle façon cette assistance technique aidera à établir un cadre de réglementation domestique afin de faciliter les nouveaux mécanismes du marché du carbone, et l'intention de la proposition quant à un « mécanisme financier ». Dans sa réponse, le gouvernement de l'Italie a expliqué que la proposition entend rechercher des synergies entre les programmes actuels de réduction des gaz à effet de serre déjà en cours de préparation Mesures d'atténuation nationales appropriées (NAMA) (*National Appropriate Mitigation Actions*), et faire en sorte de tenir compte, lors de la conception de ces programmes, des éléments touchant à la fois les émissions de gaz à effet de serre et de SAO, parce qu'il est d'avis que bon nombre d'éléments du PGEH pourraient y être intégrés. Il a aussi indiqué que, ce faisant, ces programmes auraient alors de meilleures chances d'être soutenus par d'autres donateurs. La proposition est donc envisagée pour la conceptualisation d'un programme de réduction des gaz à effet de serre dans un secteur en particulier, par exemple, réduction potentielle des gaz à effet de serre lors de l'élimination des HCFC, des activités pilotes étant alors axées sur les programmes de réduction des gaz à effet de serre, mais misant sur l'expérience avec les PGEH.

33. En ce qui a trait à la question du mécanisme financier, le gouvernement de l'Italie a aussi mentionné que la proposition viserait à établir ce mécanisme sur la base des activités pilotes mentionnées ci-dessus, à l'aide du financement volontaire pour démarrer le programme touchant la réduction potentielle à la fois des SAO et des gaz à effet de serre. Le mécanisme viserait à éliminer les obstacles à l'investissement privé, ce qui permettrait de réaliser la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du programme de réduction de ces gaz qui seront échangés sur le marché du carbone afin d'obtenir un rendement plus élevé de l'investissement (dans le cadre des Mesures d'atténuation nationales appropriées (NAMA), et de réduire les risques pour les investisseurs (fournir des garanties ou du capital de départ public).

#### Recommandation du Secrétariat

34. Le Comité exécutif peut souhaiter évaluer si une étude des mécanismes et des stratégies visant à prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 devrait, à la lumière des observations ci-dessus, être financée à titre d'activités de mobilisation des ressources.

### **DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON**

35. Le tableau 7 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement du Japon. La valeur de cette demande (1 497 420 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Japon pour 2011 (5 382 029 \$US)

Tableau 7

**PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU JAPON**

<b>Titre du projet</b>	<b>Pays</b>	<b>Montant demandé (\$US)</b>	<b>Montant recommandé (\$US)</b>
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-22 par du butane pour le gonflage des mousses de polyéthylène extrudé lors de la fabrication à Shanghai Xinzhao Plastic Enterprises Co. Ltd.	Chine	1 000 000	(1)
Projet pilote sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération	Chine	204 000	(1)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Mongolie	130 000	(2)
Frais d'agence		163 420	
Total		1 497 420	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/26

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/43

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE**

36. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a. Évaluer s'il doit approuver le financement du projet de coopération régionale des douanes afin de prévenir le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone dans la région Europe et Asie centrale durant un an seulement, pour un montant de 80 500 \$US plus des coûts d'appui de 10 465 \$US pour la République tchèque, sans porter atteinte à l'approbation future de financement pour le reste de l'année proposée pour le projet;
- b) Évaluer si une étude des mécanismes et des stratégies visant à prendre en compte la réduction des émissions en rapport avec l'élimination des HCFC durant le régime de lutte contre les changements climatiques après 2012 devrait, à la lumière des observations ci-dessus, être financée à titre d'activités de mobilisation des ressources; et
- c) Demander au trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 63<sup>e</sup> réunion comme suit :
  - i. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Australie pour 2011;
  - ii. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour 2011;
  - iii. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2011;
  - iv. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009 – 2011;

- v. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2011; et
- vi. [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2011.

-----